

Démarche d'accompagnement des associations d'action sociale et de santé pour l'amélioration de l'attractivité des métiers et la santé au travail

*Portée par l'URIOPSS Centre, avec le soutien de la DREETS
En partenariat avec l'ARACT et l'UDES*

Journée de lancement
Vendredi 9 février 2024
Olivet

Contexte de la démarche

L'URIOPSS Centre est mobilisée depuis plusieurs années pour répondre aux enjeux des tensions de recrutement et de santé et sécurité au travail que vous identifiez dans vos associations d'action sociale et de santé.

Vous avez, dans vos associations, à des degrés divers et selon des modalités différentes, déjà mis en œuvre des actions tant pour favoriser l'attractivité de vos métiers que pour veiller aux conditions de travail de vos salariés.

Nous vous proposons d'aller plus loin aujourd'hui, en complémentarité et en prolongement des actions déjà réalisées. Nous avons donc construit avec la DREETS, en partenariat avec l'ARACT ainsi que l'UDES, une démarche d'accompagnement à votre service avec la volonté de favoriser le partage d'expérience et d'apporter un soutien technique et méthodologique à vos projets.

Sans occulter qu'une partie des difficultés, notamment le sujet des rémunérations qui nous mobilise avec force par ailleurs, est pour l'essentiel hors du champ de cette démarche, nos travaux préparatoires ont fait émerger sept thématiques prioritaires de travail :

- La prévention des risques professionnels ;
- La promotion de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) ;
- La construction d'un plan de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) ;
- La mise en place d'une organisation du travail adaptée ;
- La mise en œuvre effective d'actions en lien avec la santé - sécurité au travail et/ou l'attractivité des métiers ;
- La mutualisation des actions entre acteurs sur les territoires ;
- L'animation de groupes techniques capitalisant sur les actions menées en région.

Action A : Promotion de la qualité de vie et des conditions de travail

Définition et contenu de l'action :

Engager une démarche d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) au sein de sa structure, c'est permettre de prévenir les risques professionnels, accompagner la transformation des organisations, répondre au besoin de sens au travail et favoriser l'engagement et la motivation de ses collaborateurs.

Cette action doit aboutir à la détermination d'un diagnostic solide de la situation de sa structure, co-construit avec l'ensemble de ses parties prenantes, afin d'établir un plan d'actions opérationnel et réaliste et de le mettre en oeuvre efficacement.

Pour ce faire, les participants s'appuieront sur les 6 leviers de la QVCT que sont les relations au travail et le climat social, le contenu du travail, la santé au travail, les compétences et les parcours professionnels, l'égalité professionnelle pour tous ainsi que le management participatif et l'engagement.

Déroulé :

- 1 journée de sensibilisation collective avec d'autres associations (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) :
 - 1h30 de retour d'expérience / témoignage
 - 1h30 d'échange sur vos projets
- 2 jours d'accompagnement individuel (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) : retour de chaque participant sur la démarche menée

Total : 4 jours d'échange et d'accompagnement

Éléments organisationnels :



Période envisagée : courant 2024, sur une période de 3 à 4 mois



Coût de l'ensemble de l'action : 1400 euros maximum par structure
Des co-financements pourront être recherchés avec vous pour lever les éventuels freins financiers à votre engagement.

Action B : Construction d'un plan de gestion des emplois et des parcours professionnels

Définition et contenu de l'action :

Construire un plan de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP), c'est adapter ses ressources quantitatives (effectifs) et qualitatives (compétences) à ses besoins à court et moyen termes, en tenant compte des évolutions technologiques, économiques, sociales et juridiques.

Cette action doit ainsi aboutir à l'identification des ressources humaines disponibles dans la structure par la réalisation d'un état des lieux structuré, avec pour finalité l'élaboration d'une feuille de route visant à réduire les écarts entre celles-ci et les besoins pointés à l'aide d'outils RH appropriés.

Le cœur de cette action sera consacré à la gestion des ressources humaines, par le travail du parcours d'intégration, d'évaluation des compétences de ses collaborateurs, d'anticipation des mouvements du personnel, etc.

Déroulé :

- 1 journée de sensibilisation collective avec d'autres associations (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) :
 - 1h30 de retour d'expérience / témoignage
 - 1h30 d'échange sur vos projets
- 2 jours d'accompagnement individuel (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) : retour de chaque participant sur la démarche menée

Total : 4 jours d'échange et d'accompagnement

Éléments organisationnels :



Période envisagée : courant 2024, sur une période de 3 à 4 mois



Coût de l'ensemble de l'action : 1400 euros maximum par structure

Des co-financements pourront être recherchés avec vous pour lever les éventuels freins financiers à votre engagement.

Action C : Adapter son organisation du travail

Définition et contenu de l'action :

Réfléchir aux modalités d'organisation du travail et leur adaptation aux besoins de sa structure, c'est notamment (re) questionner la durée du travail, les horaires de travail et leur éventuelle flexibilité ou encore le télétravail, qui sont autant de variables d'ajustement sur lesquelles jouer pour voir son organisation gagner en efficacité.

Cette action vise à retravailler, sur la base d'éléments juridico-RH, le fonctionnement de sa structure (exemples : répartition du temps de travail, organisation des transmissions) ainsi que les outils au service de ce fonctionnement (exemples : organigrammes, plannings).

Déroulé :

- 1 journée de sensibilisation collective avec d'autres associations (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) :
 - 1h30 de retour d'expérience / témoignage
 - 1h30 d'échange sur vos projets
- 2 jours d'accompagnement individuel (présentiel)
- 1 demi-journée d'échange collectif (distanciel) : retour de chaque participant sur la démarche menée

Total : 4 jours d'échange et d'accompagnement

Éléments organisationnels :



Période envisagée : courant 2024, sur une période de 3 à 4 mois



Coût de l'ensemble de l'action : 1400 euros maximum par structure
Des co-financements pourront être recherchés avec vous pour lever les éventuels freins financiers à votre engagement.

Action D : Mettre en œuvre de façon effective des actions en lien avec la santé-sécurité au travail et/ou l'attractivité des métiers

Définition et contenu de l'action :

Afin d'appuyer des structures déjà très actives dans des travaux sur l'attractivité des métiers et/ou de la santé-sécurité au travail mais qui, faute de temps ou de ressources humaines n'ont pas pu mener à bien leur plan d'action sur une thématique précise, un accompagnement par un expert peut-être rendu nécessaire.

Cette action consiste en un accompagnement individuel d'une structure pendant 5 journées pour les aider dans le déploiement opérationnel d'une ou plusieurs actions en lien avec l'attractivité des métiers et/ou de la santé-sécurité au travail. Cette action s'inscrit en complémentarité et en prolongement des actions déjà engagées par les associations pour permettre des avancées concrètes.

Déroulé (répartition variable) :

- Accompagnement individuel en présentiel
- Accompagnement individuel en distanciel

Total : 5 jours d'accompagnement individuel maximum

Éléments organisationnels :



Période envisagée : courant 2024, sur une période de 3 à 4 mois



Coût de l'ensemble de l'action : 1400 euros maximum par structure
Des co-financements pourront être recherchés avec vous pour lever les éventuels freins financiers à votre engagement.

Action E : Mutualiser des actions entre plusieurs acteurs sur un territoire

Définition et contenu de l'action :

Face à la portée limitée de certaines actions individuelles, agir collectivement et localement peut permettre d'aller plus loin. Pour certains sujets, il est parfois plus pertinent de raisonner à l'échelle d'un territoire plutôt qu'à celle d'une structure. La mutualisation de formations, de fonctions supports ou encore la constitution d'un groupement d'employeurs sont autant de possibilités envisageables.

Cette action a pour objectif de permettre le rapprochement de plusieurs structures (trois minimum) qui souhaitent élaborer sur leur territoire commun un projet collectif en lien avec l'attractivité des métiers et/ou la santé-sécurité au travail, puis l'accompagnement de celles-ci dans la construction du projet, notamment pour sa structuration juridique ou financière.

Déroulé (répartition variable) :

- Accompagnement collectif en présentiel
- Accompagnement collectif en distanciel

Total : 5 jours d'accompagnement collectif maximum

Éléments organisationnels :



Période envisagée : courant 2024, sur une période de 3 à 4 mois



Coût de l'ensemble de l'action : 700 euros maximum par structure

Des co-financements pourront être recherchés avec vous pour lever les éventuels freins financiers à votre engagement.

Nous contacter

URIOPSS Centre

29 Boulevard Rocheplatte - 45000 ORLEANS

uriopss@uriopss-centre.fr

02.38.62.24.39

**Vous souhaitez être recontacté(e) pour participer aux actions proposées dans le cadre de cette démarche ?
Inscrivez-vous via ce QR Code :**

